

20211005\_DL\_03

**OBJET :**  
Election des vice-présidents

**Date de convocation :**  
23 septembre 2021

**Date de séance :**  
05 octobre 2021

**Date d'affichage :**  
20 octobre 2021

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 23

**Membres votants :** 28

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président.

**Etaient présents :** M. BEAUFILS Christian, M. BEAUMONT Joël, M. BIHET Arnaud, M. BODIOU Thierry, M. DE JENLIS Hubert, M. DECLÉ Paul-Eric, M. DEFRANCE Hervé, Mme DELETRE Margaux, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. DESCHAMPS-DERCHEU Thierry, M. DURIEUX François, M. FAUVET Frédéric, M. FRION Fabrice, M. GEST Alain, M. JACOB Claude, M. LEBRUN Christian, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MASSET Jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. VARLET Philippe

**Secrétaires de séance :** Mme DELETRE Margaux et M. DECLÉ Paul-Eric

**Pouvoirs :**

Monsieur PENAUD Guy donne pouvoir à Madame Margaux Delétré

Monsieur MAROTTE donne pouvoir à M. BEAUMONT

Madame Josiane HEROUART donne pouvoir à Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur Alain GEST

Monsieur WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

*Conformément aux statuts, dans le cadre de l'installation du nouveau Comité syndical suite au renouvellement des délégués communautaires, il appartient au Comité syndical de Somme Numérique d'élire en son sein un Bureau de 9 représentants, dont le Président et les vice-présidents.*

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-4 ainsi que les articles 5211-1 et suivants,
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération déterminant le nombre de vice-présidents à élire,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant que le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection des vice-présidents à main levée ;

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

**DECIDE**

D'élire Mme DELETRE Margaux, vice-présidente et la déclare installée.

D'élire Mme LHOMME Brigitte, vice-présidente et la déclare installée.

D'élire M. PARSIS Laurent, vice-président et le déclare installé.